

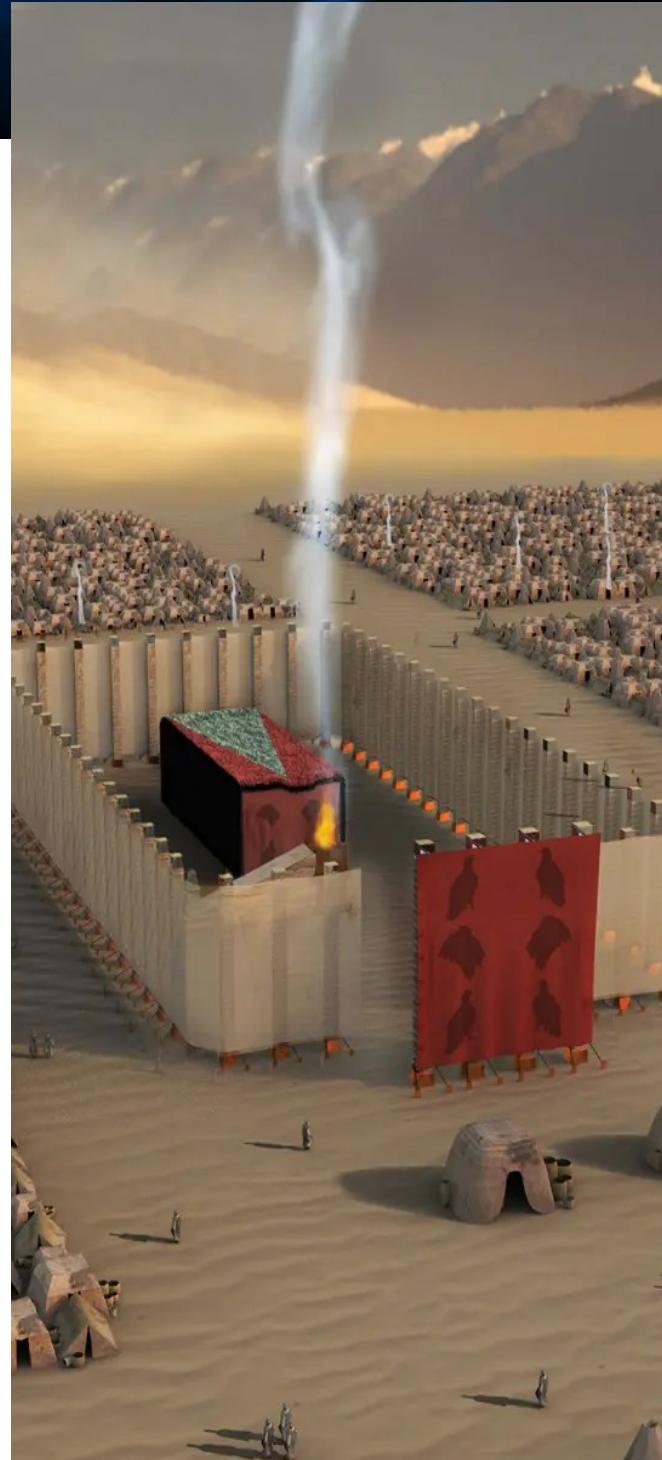
ONEG SHABBAT

3 ADAR 5786 - 20 FEVRIER 2026

TEROUMA 5786

La principale détérioration causée par la faute du veau d'or est celle qui a touchée au respect de Moshé quand les Bnei Israël ont dit : « *Qui est Moshé ? Nous ne savons pas ce qu'il lui est arrivé* ». Ils auraient dû savoir que ce dernier ne les avait pas laissé à l'abandon, puisque ses élèves (*Aaron, Yéoshoua et 'Hour*) étaient restés avec eux dans le camp. Ils n'avaient qu'à venir les voir et leur demander de les conduire dans le désert selon les directives de Moshé. Mais ils n'ont pas choisi la voie de la vérité, mais celle du mensonge. La faute du veau d'or a été entraîné par le Erev Rav (*peuple non juif sorti d'Egypte*) qui détestait Moshé. Ainsi, dès que ce dernier fut déclaré mort, ils demandent à Aaron de leur créer des « *dieux* » qui les guideraient dans le désert. Ceci nous montre bien que lorsque l'on se sépare du vrai Tsadik, on se trompe et on peut même en arriver à l'idolâtrie, *'has veshalom*. Alors, quand Moshé revient du Mont Sinaï et voit le terrible spectacle, il va s'atteler à réparer cette faute en pensant même aux générations futures : il va construire un endroit où l'on « *rencontrera* » la présence Divine : c'est le Mishkan (*les Parashiots de la Torah ne sont pas toutes dans l'ordre, car le rappel de la construction du Mishkan est dans la Parasha Terouma, avant la faute du veau d'or, qui se déroulera lors de la Parashat Ki Tissa*).

C'est le but de notre existence dans cet exil. Maintenant que le Beth Hamikdash est détruit, les synagogues et les centres d'études le « *remplacent* ». C'est là que les élèves se réunissent et étudient ce qu'ils ont entendu de leurs maîtres, afin de perpétuer la tradition. De plus, la sainteté des synagogues et des Bateï Midrashot est, si l'on peut ainsi dire, au même niveau que celle du Mishkan construit dans le désert après la faute du veau d'or. Tout en étant en exil, qui est comparé au désert, ces endroits jouent un rôle de réparation de la faute du veau d'or et nous donnent en même temps la possibilité de perpétuer la sainteté du Beth Hamikdash.





SHALOM BAYIT = PARNASSA

de lui donner le sentiment qu'elle ne peut pas utiliser l'argent comme elle le souhaite et donc de ne pas acheter ce qu'elle veut. Car, à partir du moment où elle se sent étranglée, alors la lumière de son âme se restreint, et alors la Parnassa de son mari aussi se restreint. Il se trouve qu'un homme qui se dispute avec sa femme au sujet de ses dépenses, c'est comme si il coupait la branche sur laquelle il est assis. Car il veut économiser quelques pièces, et en fait il en perd des milliers ; en effet, il restreint la lumière de l'âme de sa femme, et de ce fait, il perd toute sa Parnassa qui vient de l'âme de sa femme. Et de toute façon, même s'il a des gros problèmes de Parnassa, alors cette économie qu'il essaie de faire en restreignant sa femme, même si cela concerne beaucoup d'argent, ne résoudra certainement pas son problème, mais au contraire cela ne peut que l'aggraver.

La vraie solution est qu'il commence à être un « homme vaillant » et à faire le travail nécessaire pour apporter à sa femme la Parnassa. Aussi bien d'aller prier et implorer D', aussi de faire Teshouva, et aussi de faire tout son possible pour rendre sa femme heureuse. Car, en réalité, il s'est engagé à la faire vivre, c'est donc à lui de réaliser son obligation de toutes ses forces. Et non seulement il lui est interdit d'espérer une quelconque compréhension du côté de sa femme, ou de penser qu'elle doit l'aider dans sa parnassa mais au contraire il est obligé de la rendre joyeuse, de lui acheter des cadeaux et de lui donner de l'argent à dépenser etc... Et ce n'est que lorsqu'il se comportera ainsi que l'âme de sa femme s'étendra, et que sa Parnassa lui arrivera en abondance.

conjointe. En effet, par le biais de la lumière de son âme, l'homme reçoit son argent, c'est-à-dire que lorsque des lumières, venant de la lumière de son âme, étincellent et se répandent, ces lumières, qui correspondent au concept de l'argent, viennent d'un endroit dans l'homme (de la même façon que la femme vient d'une partie de l'homme)».

L'explication de ces paroles est la suivante : lorsque la femme est heureuse et joyeuse alors son âme s'étend, alors descend une abondance de Parnassa à son mari. C'est pourquoi il n'existe pas de plus grande erreur que de restreindre sa femme, de se disputer avec elle au sujet de ses dépenses, de l'empêcher d'acheter,

RAV SHALOM ARUSH

Vous desirez recevoir une Halakha par jour ?



CONTACT

054-251-2744 (par whatsapp)
torahome613@hotmail.com

HALAKHA MOUSSAR



Les jouets Shabbat (pour les enfants)

- Il est permis de jouer aux Lego. Le fait de construire et démonter n'est pas interdit
- Il est autorisé de jouer aux billes dans une maison. A l'extérieur, ce sera interdit (*même s'il y a un erouv*)
- Les ballons que l'on gonfle et que l'on doit attacher en faisant un nœud sont Mouktsés. Par contre, ceux qui se ferment après les avoir gonflés, avoir un petit bouchon en plastique sont autorisés (*même ceux en forme d'animaux et autres*)
- Jouer aux dominos est permis. Les échecs sont aussi permis mais il vaut mieux s'en abstenir

Accessoires électrique le Shabbat

- Un répondeur automatique qui reçoit des messages vocaux ne devra pas être laissé en marche durant Shabbat et il faudra l'éteindre
- Il est interdit de mettre une minuterie sur une télévision ou sur une radio afin d'en profiter pendant Shabbat (*celui qui veut préserver son âme ne possèdera pas de télévision chez lui*)
- Il est autorisé d'utiliser une couverture chauffante qui est branchée sur la prise avant Shabbat
- Il sera bon de mettre un petit papier et d'écrire « Shabbat » dessus afin de ne pas la débrancher par erreur et ainsi transgresser Shabbat

A-t-on le droit de jurer ?

Il est question de l'habitude populaire de dire : « *Je te jure sur ma vie, je te jure sur la Torah, sur la tête de ma mère, sur la vie des enfants...* » toutes ces expressions sont à proscrire, même si ce que l'on dit est vrai. Celui qui ne croit pas les dires d'une personne sans serments, ne les admettra pas non plus avec un serment. Alors, il est totalement inutile et surtout interdit de jurer sur quoi que ce soit.

Est-il permis d'essayer de connaître les secrets d'une personne ?

Il faut s'éloigner de la curiosité et ne pas chercher à connaître les secrets des autres. Si on voit deux personnes parler entre elles, il ne faut pas essayer d'attraper quelques paroles de ce qu'elles disent, et encore moins leur demander de quoi il s'agit. Si elles avaient voulu qu'on le sache, elles ne se seraient pas éloignées pour parler tranquillement.

Est-il permis de donner un surnom ?

Les Sages disent : « *Tous ceux qui descendent au Guehinam en remontent, exception de ceux qui donnent un surnom à leur prochain* ». Sur le verset : « Qui met la désolation (shamot) sur terre ». En fait, il ne faut pas lire shamot mais shemot (des noms). Le nom exprime l'essence de l'homme, et quand on lui donne un surnom, on porte atteinte à cette essence même. Ce qui rend l'interdit très grave.

HISTOIRE



Un jour, alors que Rav Ben Tsion Aba Shaoul donnait un cours à ses élèves dans l'une des salles d'étude de sa Yeshiva, une petite fille toqua et ouvrit la porte. Le Rav demanda ce qu'elle désirait et elle répondit que sa mère l'avait envoyée pour vérifier si ce poulet était casher ou pas. La petite fille tendit au Rav un panier dans lequel se trouvait le poulet en question. Il analysa ses entrailles puis dit à la petite fille : « Dis à ta maman que vous ne pouvez pas manger ce poulet, il n'est pas casher ». La petite fille acquiesça et le Rav reprit son cours.

Après un instant, il s'interrompit, songea un peu et sortit un billet de sa poche en demandant si l'un des élèves voulait aller à la recherche de cette petite fille pour lui donner ce billet. L'un des élèves partit en courant. Entre temps, le Rav continua à étudier dans son livre, mais ne continua pas le cours (il ne voulait pas que l'élève se trouve perdant). Puis l'élève revint et annonça au Rav qu'il avait trouvé l'enfant et lui avait transmis le billet. Le visage du Rav exprima une grande joie et il put finir le cours.

Après le cours, quelques élèves interrogèrent le Rav Ben Tsion : « Pouvez-vous nous dire pourquoi il était si important d'interrompre le cours pour donner ce billet à cette petite fille ? Et si vous ne savez pas qui était cet enfant, comment avez-vous su que sa famille avait besoin de votre aide ? ». Le Rav expliqua : « Je ne connais pas cette petite fille mais j'ai deviné que sa famille avait besoin d'aide.

En effet, elle n'a pas pu trouver la salle d'étude toute seule. C'est sûrement sa mère qui lui a indiqué comment venir. Or, si sa mère sait que je suis en plein cours et envoie sa fille pour me poser la question, c'est qu'elle n'avait que ce poulet à donner à ses enfants. Aussi, une fois que j'ai tranché que le poulet n'était pas casher, comment allait-elle nourrir sa famille ? Je lui ai donc donné un billet pour qu'elle puisse s'acheter à manger ! ».

